

Le **Cer'feuille**

Bulletin municipal de Cercier

Hors-série spécial budget



Dossier **ANALYSE FINANCIÈRE** **SIMPLIFIÉE 2015**



www.cercier.fr


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Edito

par Jean-Michel Combet,
Maire de Cercier

Lorsqu'un sondage paraît, commandé par quelque institution, c'est le plus souvent pour servir ses intérêts. En effet, quoi de plus pratique que de faire parler les chiffres !

Pour ce qui est de notre commune, jamais aucune étude financière n'avait été demandée par une équipe municipale.

Aussi, ai-je sollicité Madame Dominique Alvin, trésorière de Cruseilles et comptable de la collectivité, pour se livrer à une analyse précise des comptes de la Commune. Je tiens, au nom du conseil municipal, à la remercier pour tout ce travail.

Cette demande s'explique, d'une part, par la volonté que j'ai toujours eue de mettre en adéquation mes paroles et mes actes et, d'autre part, de donner aux habitants de Cercier tous les éléments qui rendent compte d'une gestion communale et des choix qui ont prévalu à nos décisions.

Ces chiffres et les commentaires afférents sont sans appel : ils sont la radiographie en temps réel de l'état de la santé financière de la collectivité. Ils sont restitués dans leur intégralité, aucune indication n'a été retirée.

Afin d'être le plus éclairant possible et d'avoir la bonne grille de lecture, il convient de revenir sur les dernières années et ne pas se focaliser sur l'année écoulée.

Ces données sont le fidèle révélateur de ce que les élus, qui se sont succédé, ont toujours voulu porter : des choix politiques qui président et commandent aux choix budgétaires.

Il n'est pas question de rentrer dans le détail et d'en reprendre toutes les étapes. Cependant, il est indispensable d'en connaître les grandes lignes.

2003, refonte des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et reprise de certaines compétences à l'intercommunalité et de la dette correspondante.

2006/2007, achat de terrains en vue de constituer des réserves foncières, la commune de Cercier en étant grandement dépourvue.

Hormis les différents dossiers qui ont été travaillés, c'est celui du chef-lieu qui devait concentrer toutes les énergies. C'est donc en toute connaissance de cause que tous les élus, à l'unanimité des délibérations, ont validé la création d'un véritable centre-bourg.

2008/2009, création d'un cœur de village qui s'est décomposée de la manière suivante :

- * tout d'abord, ce sont deux anciens bâtiments (cafés), situés de part et d'autre de la montée de l'église, qui devaient impérativement être détruits pour des raisons de sécurité routière,
- * puis, la route départementale n° 2 a été restructurée (sécurisation, réfection et enfouissement des réseaux, agencement paysager, ...),
- * en parallèle, les abords de l'église ont été mis en valeur avec la création d'un belvédère et une aire multi-jeux et de loisirs (jeux pour enfants, agorospace, terrain de boules, terrain de bosses) a été aménagée,
- * ensuite, l'achat des murs du commerce lequel rentrait dans le cadre de la promotion immobilière, projet exclusivement privé, mais mené en partenariat avec la commune,
- * pour finir, l'achat de la « maison blanche », copropriété, ce qui nous a permis de porter la terrasse du restaurant à 4 mètres de plus et de créer un parking de 17 places ... tènement indispensable à la bonne marche du commerce (qui reste dans le domaine d'une gestion purement privée et qui n'est donc pas une auberge communale).

Un centre de village structuré, ce sont des hameaux préservés et l'avenir de la Commune conforté.

Pour cela, ne disposant pas de capacités pécuniaires importantes et régulières, il était hors de question, malgré tout, d'hypothéquer l'avenir et de faire subir à nos enfants les choix opérés.

C'est bien conscients du poids qui allait peser sur les finances communales pour de nombreuses années, que nous avons décidé, à la fois, d'emprunter et d'avoir recours à nos fonds propres.

Conscients également du fait que tous ces investissements allaient générer du patrimoine et donc de la richesse et permettre ainsi de ne pas obérer l'avenir de la commune.

Cette politique a été ambitieuse, courageuse et ce sont de chaleureux remerciements que j'adresse à mes prédécesseurs à tous les maires-adjoints et conseillers municipaux qui ont œuvré à sa réalisation.

Être élu, c'est prévoir, c'est décider... c'est être capable d'assumer ses choix !

Sommaire

Introduction	4
Principaux constats	4
Les recettes de fonctionnement	5
Les dépenses de fonctionnement	7
L'autofinancement brut et net	9
Les opérations d'investissement	11
Le financement des investissements	13
Bilan	15
L'équilibre financier du bilan	16
Endettement	17
Éléments concernant la fiscalité directe locale	18
Structure des réductions de bases accordées sur délibération(s) en 2015	20
Éléments concernant les dotations	22

Glossaire

BFR	Besoin en fonds de roulement
CAF	Capacité d'autofinancement
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CIF	Coefficient d'intégration fiscale
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DNP	Dotation nationale de péréquation
DSR	Dotation de solidarité rurale
DSUCS	Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle de ressources
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
TAFNB	Taxe foncière additionnelle sur les propriétés non-bâties
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non-bâties
TH	Taxe d'habitation

Introduction

Cette étude financière a été réalisée en Juin 2016 par Mme Dominique Alvin, comptable du Centre des Finances Publiques de Cruseilles, à la demande de M. Jean-Michel Combet, Maire de Cercier.

Cette analyse porte essentiellement sur les éléments financiers du budget principal de la commune, sur les exercices 2011 à 2015.

Les montants sont exprimés en€ ou K€.

Des comparaisons sont effectuées avec des communes appartenant à la même strate de population (500 à 1999 habitants). Toutefois, ces comparaisons sont des indicateurs à observer avec prudence, Cercier se situant avec 619 habitants dans la tranche inférieure de l'intervalle.

La commune de Cercier est une commune rurale de 619 habitants. Elle est membre de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (EPCI à fiscalité additionnelle) et se situe sur l'axe Annecy-Genève. Cette situation géographique privilégiée attire un nombre important de travailleurs frontaliers (129 en 2015, soit 21 % de la population communale).

Principaux constats

Au 31 décembre 2015, la situation financière de la commune de Cercier est saine mais reste fragilisée :

- d'une part, la capacité d'autofinancement (CAF) brute a baissé en 2015 pour passer sous la barre des 100 K€.
- d'autre part, son fonds de roulement s'établit fin 2015 à 9 K€. En limitant son recours à l'emprunt pour les travaux effectués en 2012, elle a puisé dans ses fonds propres.

La commune doit désormais donner la priorité à l'amélioration de sa CAF avant de pouvoir réaliser de nouvelles dépenses d'investissement.

Le recours à l'emprunt n'est guère envisageable car l'encours total de la dette fin 2015 représente 9,04 années de CAF brute, niveau considéré comme un seuil maximum.

La commune doit donc améliorer ses recettes ou limiter ses charges de fonctionnement afin de restaurer sa capacité d'autofinancement.

L'augmentation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2016 (qui restent toutefois inférieurs à la moyenne départementale) devrait permettre d'augmenter les recettes communales.

La gestion vertueuse des finances de la commune au cours de ces dernières années et l'effort accompli dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement devront être poursuivis et des réflexions engagées afin de tendre vers une augmentation pérenne des produits de fonctionnement.

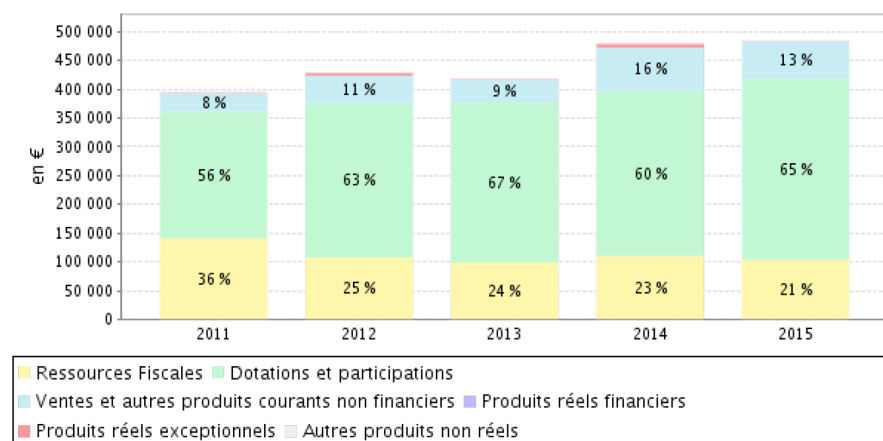
La vente du terrain Chemin de Menoux en mars 2016 pour 367 K€ apporte ponctuellement une réserve de financement.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOT, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

Structure et evolution des recettes de fonctionnement



Entre 2011 et 2015, on constate une augmentation sensible des recettes de fonctionnement qui passent de 400 K€ à 483 K€ (+22,5 %). Le montant des produits de fonctionnement sur l'année 2015 s'élève à 483 K€ soit 781 € par habitant, montant très en retrait par rapport à celui des communes de la même strate du département qui est de 1731 € par habitant. Les ressources fiscales représentent 21 % des produits de fonctionnement de la commune en 2015. Leur montant est de 103 K€ soit 167 € par habitant, valeur nettement inférieure à celles des communes du département de la même strate (854 €).

Les dotations constituent la principale ressource de la commune de Cercier. En 2015 elles représentent 314 K€, soit 65 % des produits de fonctionnement. Elles ont augmenté de 9,96 % entre 2014 et 2015.

Les Fonds Genevois versés par le canton de Genève, pour un montant de 162 K€, représentent 52 % des dotations en 2015. Les autres recettes de fonctionnement restent perfectibles et sont très nettement inférieures par habitant (104 €) à celles des communes de la même strate du département (255 €). La contribution au FNGIR vient grever les recettes de fonctionnement pour un montant de 12,6 K€ en 2015.

Repères

En €/hab	2015			
	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	167	854	921	447
Dotations et participations	507	416	404	287
Ventes et autres produits courants non financiers	104	255	244	123
Produits réels financiers	0	52	17	3
Produits réels exceptionnels	0	31	26	12

Population: 619

Régime fiscal: FPA/FPZ: Communes de 500 à 2 000 habitants

Les recettes de fonctionnement sont relativement conformes aux prévisions budgétaires. Le taux de réalisation de 133,38 % des dotations résulte essentiellement de la hausse des fonds genevois qui sont passés de 119 143 € à 162 175 € entre 2014 et 2015. Cercier est une commune proche de la frontière suisse. Le nombre de travailleurs frontaliers est en constante augmentation.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

Taux de réalisation des recettes de fonctionnement en 2015

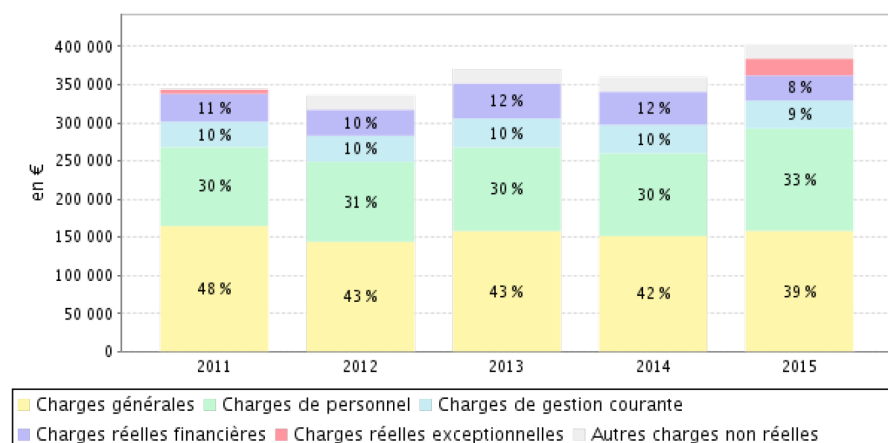
Ressources Fiscales	102,45 %
Dotations et participations	133,38 %
Produits courants	86,79 %
Produits financiers	0,00 %
Produits exceptionnels	100,84 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

Structure et evolution des depenses de fonctionnement



Entre 2011 et 2015, les charges de fonctionnement ont globalement augmenté (de 344 à 403 K€). L'évolution est irrégulière mais entre 2014 et 2015, elles passent de 359 K€ à 403 K€, soit une augmentation de 12 %. En 2015, elles représentent 651€ par habitant alors que le référentiel départemental est de 1435€ par habitant. La hausse enregistrée entre les deux dernières gestions est essentiellement due aux charges de personnel (+25,8 K€) suite au recrutement d'une secrétaire administrative supplémentaire.

Les charges à caractère général sont maîtrisées.

Les charges financières baissent régulièrement sur la période et sont en 2015 de 33 K€ (53€ par habitant contre 126€ par habitant pour les communes du référentiel départemental).

Les charges exceptionnelles pour 2015 correspondent aux indemnités et pénalités versées dans le cadre du portage Verdannet de l'EPF pour 21 K€. La commune avait bénéficié d'un taux privilégié en 2007 auprès de l'EPF afin de construire des logements aidés en collectif. La division du tènement en 5

lots en 2015 pour des maisons individuelles ne répondant plus aux objectifs initiaux, l'EPF a fait valoir la perte de ce taux privilégié et a ainsi réclamé à la municipalité le versement de pénalités à due concurrence de la différence des taux.

Repères

En €/hab	2015			
	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	256	396	423	227
Charges de personnel	216	391	431	276
Charges de gestion courante	58	322	293	142
Charges réelles financières	53	126	80	28
Charges réelles exceptionnelles	35	47	155	19

Population: 619

Régime fiscal: FPA/FPZ: Communes de 500 à 2 000 habitants

La réalisation des dépenses de fonctionnement se situe légèrement en deçà des prévisions budgétaires ce qui témoigne d'une prévision assez sincère et d'un suivi régulier et maîtrisé de tous les postes de dépenses.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2015

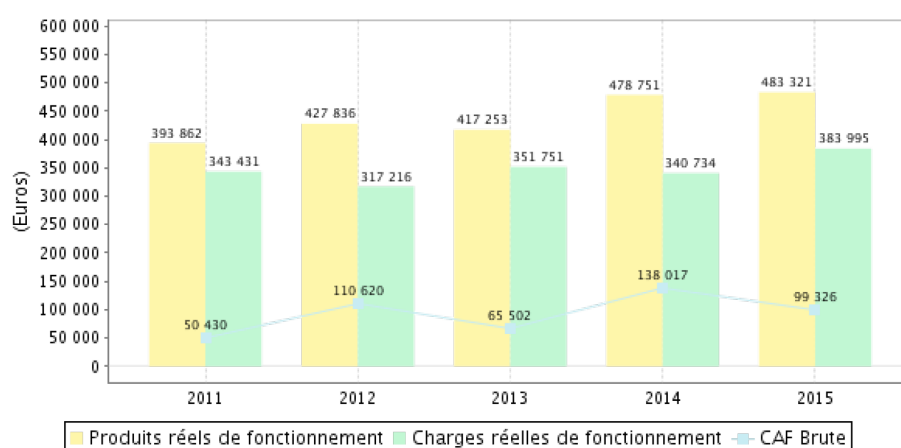
Charges générales	78,09 %
Charges de personnel	99,41 %
Charges de gestion courante	95,89 %
Charges réelles financières	79,48 %
Charges réelles exceptionnelles	100,00 %

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Evolution de la CAF brute



Entre 2011 et 2015, la capacité d'autofinancement (CAF) brute fluctue chaque année. On constate une baisse sensible de 29 % entre 2014 et 2015 liée essentiellement à une augmentation des charges plus importante que celle des produits. La CAF brute est de 99 K€ soit une moyenne de 160 € par habitant, montant très en deçà de la moyenne départementale qui se situe à 324 € par habitant.

Elle est néanmoins suffisante pour le remboursement des emprunts bancaires en capital (pour un montant de 66,5 K€ en 2015).

La capacité d'autofinancement nette

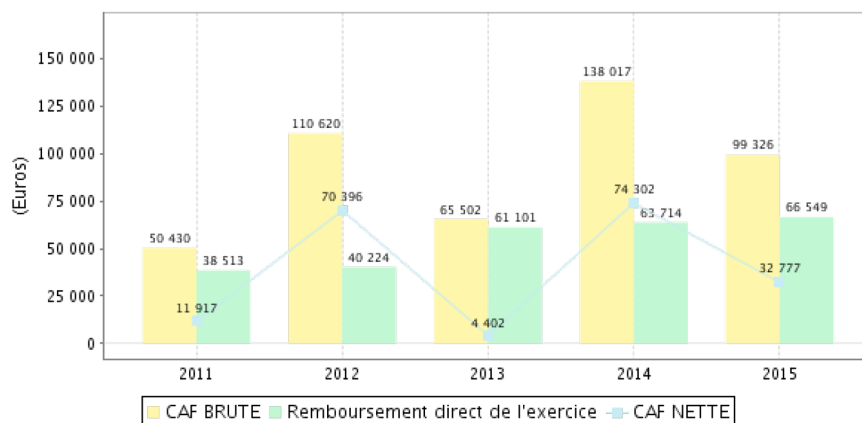
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Entre 2011 et 2015, la capacité d'autofinancement (CAF) nette a toujours permis de financer une partie des dépenses d'investissement. Cependant, son niveau reste relativement faible et son évolution erratique. Cette CAF

nette de 32 777 € pour 2015 soit 53 € par habitant se situe bien en deçà de la moyenne départementale (152 €). Entre 2014 et 2015, elle chute de 47,71 %. Si la CAF baisse sur les prochaines années, la commune ne disposera plus de ressources suffisantes pour financer de nouveaux investissements sur ses fonds propres.

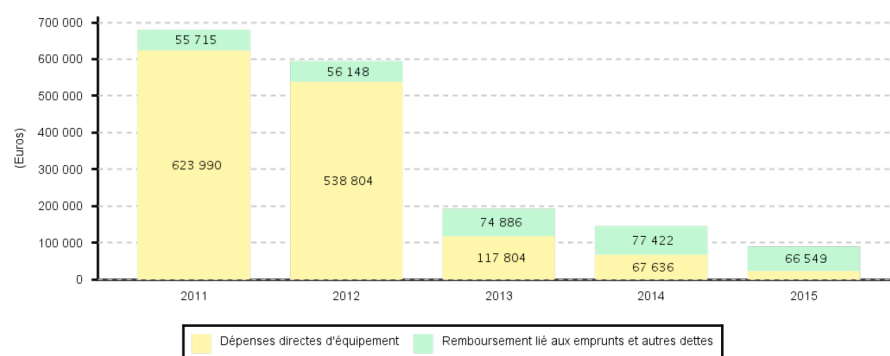
Evolution de la CAF nette



Les opérations d'investissement

Entre 2011 et 2015, les dépenses d'investissement ont chuté de manière drastique pour être quasiment nulles en 2015 (23 K€). Les dépenses de 2011 et 2012 correspondent à l'achat des murs du commerce de bar restaurant au chef lieu et à la création et l'aménagement du parking attenant. Le remboursement en capital des emprunts diminue régulièrement depuis 2013 et reste pour 2015 à un niveau nettement inférieur par habitant (107€) à celui des communes de la même strate du département (189€)

Evolution des principales dépenses d'investissement



Repères

En €/hab	2015			
	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	256	396	423	227
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	216	391	431	276

Population: 619

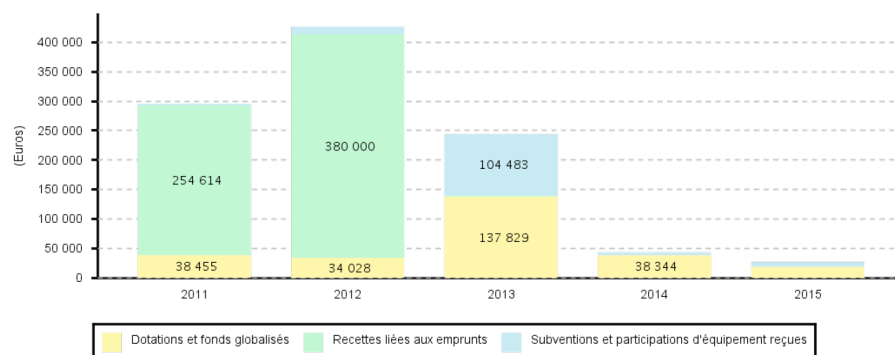
Régime fiscal: FPA/FPZ: Communes de 500 à 2 000 habitants

Taux de réalisation des dépenses d'investissement en 2015

Dépenses directes d'équipement (1)	27,66 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	81,26 %

A l'instar des dépenses d'investissement, les recettes d'investissement chutent entre 2011 (293 K€) et 2015 (26 K€) pour être quasiment nulles en 2015. Les emprunts ont été effectués en 2011 et 2012 pour l'acquisition du commerce. En 2013, les dotations et fonds globalisés sont liés aussi à ce bâtiment avec une dotation au titre du FCTVA de 77 K€. Pour les années 2014 et 2015, l'absence de recettes est liée à l'absence de dépenses d'investissement de la commune.

Evolution des principales recettes d'investissement



Repères

En €/hab	2015			
	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	30	119	109	57
Recettes liées aux emprunts	0	184	265	88
Subventions et participations d'équipement reçues	12	114	146	82

Population: 619

Régime fiscal: FPA/FPZ: Communes de 500 à 2 000 habitants

Taux de réalisation des recettes d'investissement en 2015

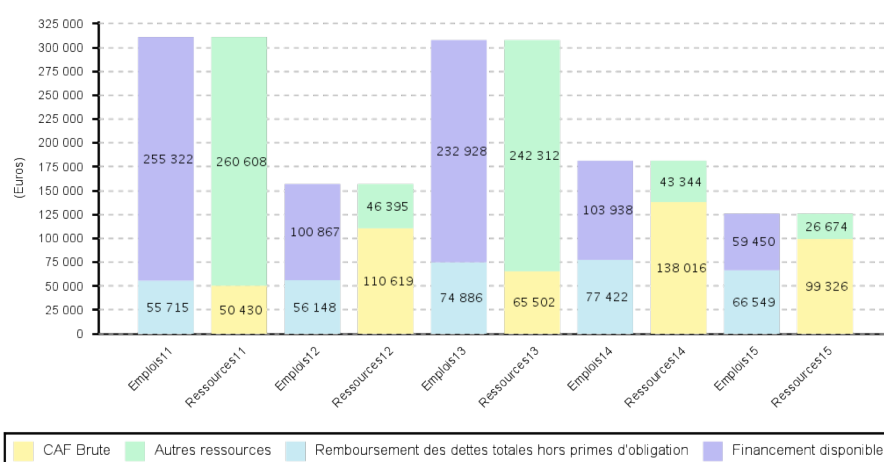
Dotations et fonds globalisés	90,04 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	53,33 %

Le financement des investissements

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

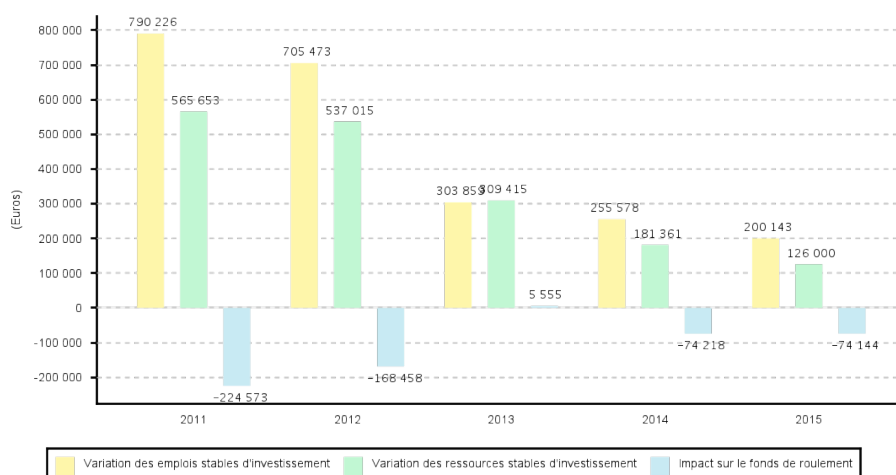
1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Au 31/12/2015, le financement disponible de la collectivité de 59 K€ est composé à hauteur de 50 % par la CAF nette et à hauteur de 50 % par les subventions et le FCTVA.

La commune dispose donc de peu de latitude pour financer des dépenses d'équipement avec son seul financement disponible.

Le financement des investissements



L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Entre 2011 et 2015 la commune a puisé dans ses réserves à hauteur de 535 838 € pour financer ses dépenses d'investissement. Les prélèvements importants des années 2011 et 2012 correspondent à ceux nécessaires pour le financement du bâtiment abritant le commerce. En l'absence de recours à l'emprunt depuis 2012 et en l'absence de recettes d'investissement, la collectivité ne dispose plus, au terme de l'année 2015, que de 9065 € de fond de roulement, soit une moyenne de 15 € par habitant, montant nettement inférieur à celui des communes de même strate du département qui s'élève à 647 € par habitant.

Bilan

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 7 955 374	Ressources propres 7 065 890	
Actif circulant 61 674	Dettes financières 898 549	Fonds de roulement net global 9 065
Trésorerie 185 071	Passif circulant 237 680	BFR -176 006

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\hspace{2cm}} 185\,071$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).
2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Le fonds de roulement net global est presque inexistant avec un montant de 9 K€. Il ne permet pas de financer durablement les besoins en trésorerie constitués par le décalage dans le temps entre les encaissements et les décaissements (les besoins en fonds de roulement-BFR-).

Au 31/12/2015, le fonds de roulement net global étant positif et le besoin en fonds de roulement (BFR) négatif, la trésorerie semble positive et les équilibres du bilan ainsi respectés.

Cependant, cette photographie du bilan au 31/12/2015, tient compte d'une recette de 210 K€ reçue en acompte de la vente du bien Chemin de Menoux. Sans cet acompte, le BFR serait de 34 K€ et la trésorerie négative.

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

Le besoin en fonds de roulement

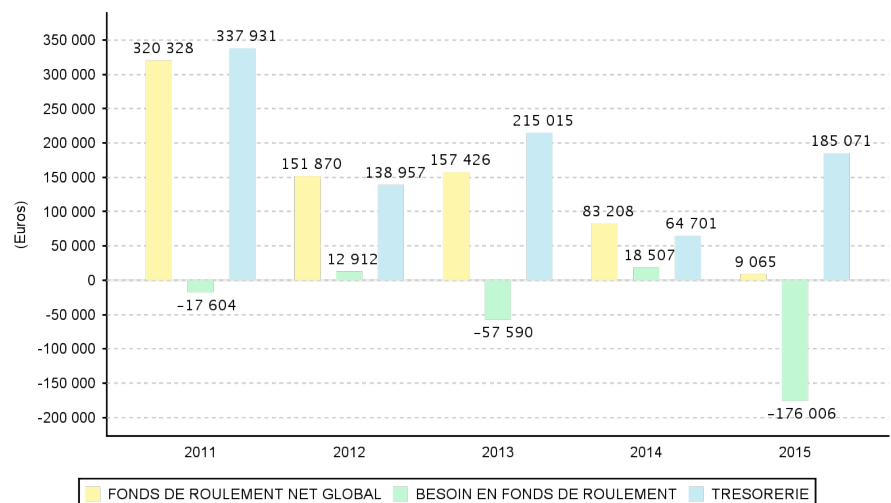
Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

La trésorerie

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

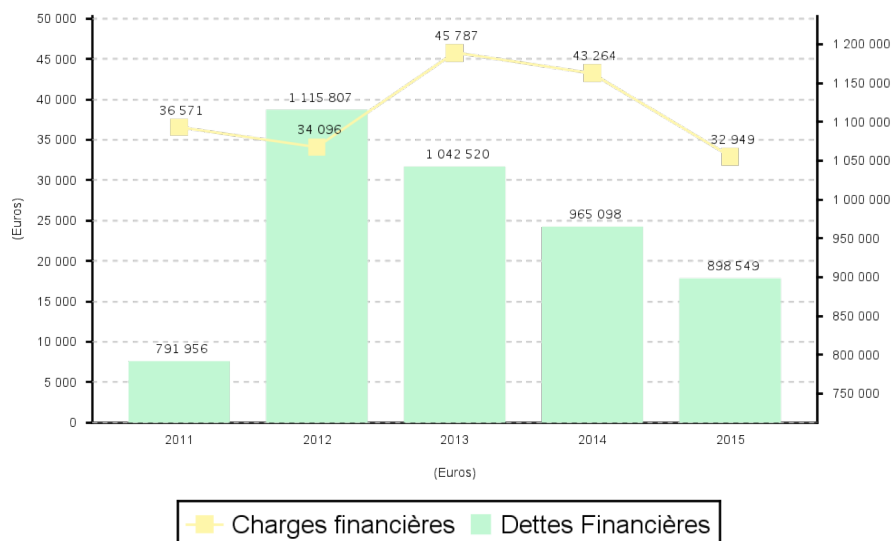
Au 31/12/2015, le fond de roulement ne représente plus que 2.36 % de charges réelles de fonctionnement. C'est insuffisant pour offrir une source de financement des dépenses d'équipement. Le besoin en fonds de roulement génère un besoin de trésorerie. Il est constitué entre autre des restes à recouvrer pour 41 983 € au 31/12/2015, dont 59 % correspondent à des titres émis en décembre 2015. Au 08/06/2016, le montant des restes à recouvrer est, pour les exercices antérieurs à 2016, de 861 €.

Au 21/12/2015, la trésorerie s'élève à 185 K€, montant qui correspond à 5,5 mois de charges réelles de fonctionnement. Cette trésorerie favorable est gonflée par une recette de 210 K€ reçue en décembre 2015 à titre d'acompte de la vente du bien "Chemin de Menoux".



Endettement

En 2012, la collectivité a souscrit un emprunt supplémentaire de 380 K€ sur 15 ans. En l'absence de nouvel emprunt, l'encours de la dette diminue régulièrement. Le prêt de 450 K€ souscrit en 2004 arrive à terme en janvier 2019. Les emprunts en cours génèrent des remboursements jusqu'en janvier 2030. L'encours total de la dette au 31/12/2015 représente une moyenne de 1452€ par habitant qui reste inférieure à la moyenne départementale de 1759€ des communes de même strate du département. Le capital restant dû au 31/12/2015 se décompose de la manière suivante: 690,5 K€ pour les emprunts souscrits auprès d'établissements bancaires et assimilés; 208 K€ pour les emprunts souscrits auprès du SYANE. Il est précisé, que, suite à une erreur d'imputation budgétaire, La CAF nette, telle que calculée précédemment, ne prend pas en compte les échéances du SYANE pour l'année 2015. La régularisation sera effectuée sur l'année 2016. En l'absence d'erreur, l'épargne disponible de Cercier serait encore amputée pour s'établir à moins de 20 K€.



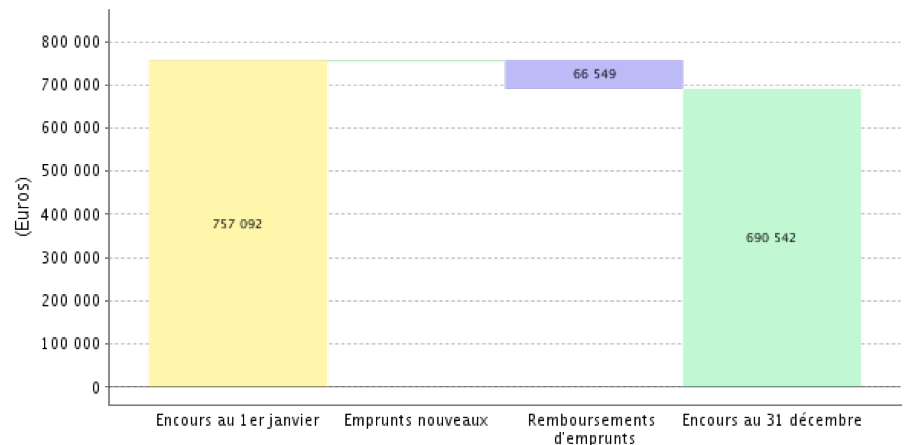
L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Depuis 2011, le recours à l'emprunt bancaire a été ponctuel. L'encours au 31/12/2015 reste limité à 690 542€ et représente une moyenne par habitant de 1116€ alors que la moyenne des communes de même strate du département est de 1599€. Il diminue, exercice après exercice en l'absence de mobilisation de nouveaux emprunts que ce soit auprès d'établissements bancaires ou du SYANE. L'annuité de la dette bancaire (capital et intérêts) d'un montant de 99 499€ représente 161€ par habitant soit un niveau moindre à celui enregistré par les autres communes du département (244€ par habitant).

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2015

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
- des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).



Éléments concernant la fiscalité directe locale

Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

- taxe d'habitation (TH)
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

La population légale de la commune est de 619 habitants qui constituent 302 foyers fiscaux.

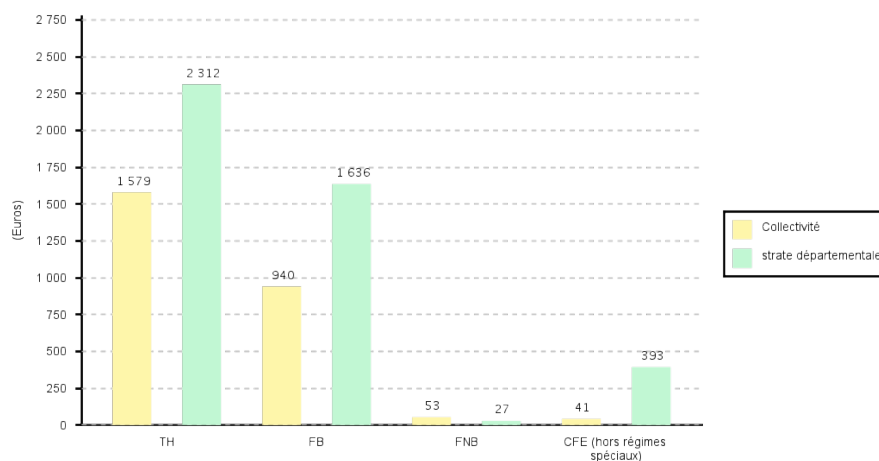
La part des foyers fiscaux non imposables est de 37,1 %, soit un ratio supérieur au ratio départemental (30,8 %) mais conforme au ratio régional (31 %). Le revenu fiscal moyen par foyer est de 39 159 € (la moyenne départementale est de 34 984 €) 321 logements sont imposés à la taxe d'habitation.

Les bases nettes en 2015 donnant lieu à taxation au profit de la commune s'élèvent à :

- 977 917€ pour la taxe d'habitation (TH) soit 1 580€ par habitant (2 313€ par habitant au niveau départemental)
- 582 247€ pour la taxe foncière (TF) soit 941€ par habitant (1 636€ par habitant au niveau départemental)
- 33 078€ pour la taxe foncière non bâtie (TFNB) soit 53€ par habitant (28€ par habitant au niveau départemental)
- 25 876€ pour la Cotisation foncière des entreprises (CFE) soit 42€ par habitant (393€ par habitant au niveau départemental)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est perçue par l'EPCI de rattachement.

Comparaison des bases en 2015 (en €/ha)



Structure des réductions de bases accordées sur délibération(s) en 2015

Cercier n'a pris aucune délibération en matière de réduction de bases des impôts locaux. Seuls s'appliquent donc les abattements minimums.

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

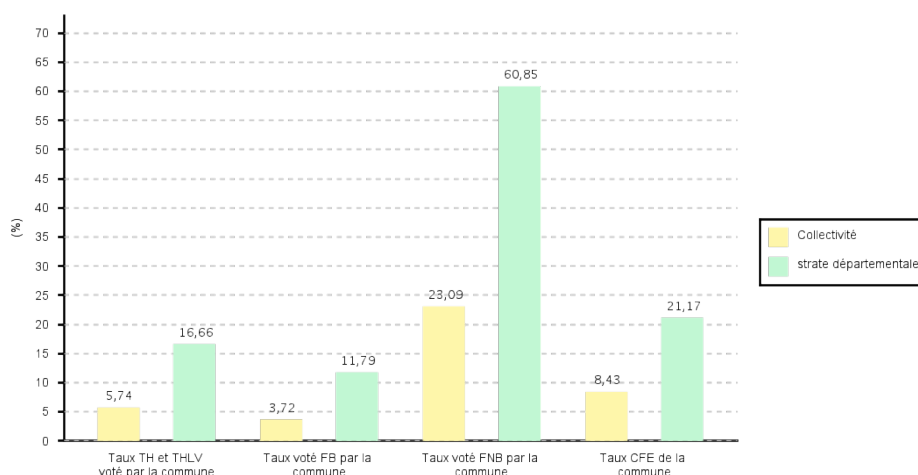
Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

Comparaison des taux en 2015



Les taux d'imposition votés par la commune en matière de fiscalité directe locale sont très nettement inférieurs à ceux votés par les communes de même strate du département.

Cependant, ces données sont à relativiser car l'EPCI de rattachement (Communauté de Communes du Pays de Cruseilles) dispose de compétences élargies avec des taux de fiscalité nettement supérieurs à ceux des EPCI de même strate du département.

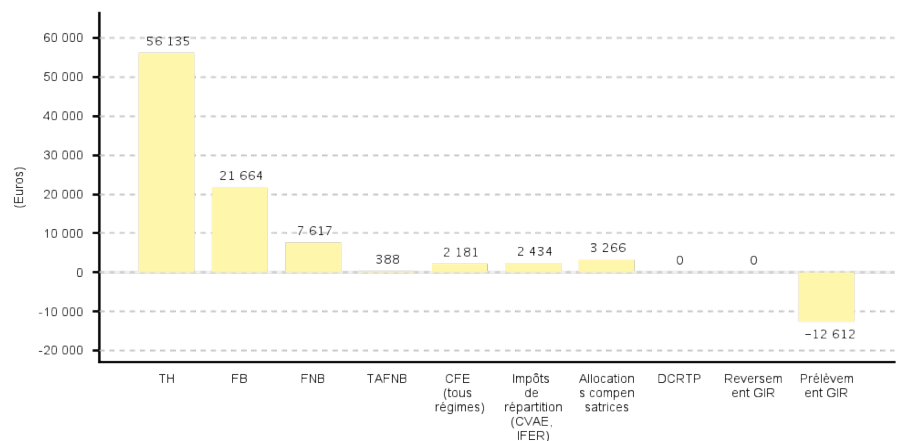
Pour l'année 2015, les taux cumulés de la commune et de l'EPCI sont :

- pour la Taxe d'habitation (TH) de 17,05 % (5,74 +11,31) alors que la moyenne départementale est de 20,30 % (3,64+16,66);
- pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 11,27 % (3,72+7,55) pour une moyenne de 14,48 % (2,69+11,79);
- pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) de 65,96 % (23,09+42,87) pour une moyenne de 75,99 % (60,85+15,14);
- pour la Contribution foncière des entreprises (CFE) de 24,05 % (8,43+15,62) pour une moyenne de 25,88 % (21,17+4,71).

Les taux cumulés (commune + EPCI de rattachement) sont donc nettement en retrait par rapport à ceux enregistrés pour les communes de même strate du département.

Structure des produits de fiscalité directe locale en 2015

Les produits



Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

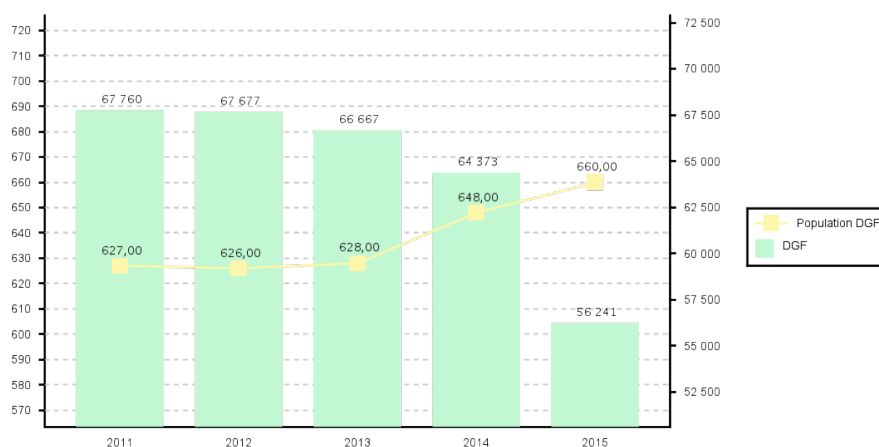
Les recettes de la fiscalité directe locale représentent 81 K€ (chiffre contracté des recettes globales diminuées du FNGIR) pour 2015. Les principales ressources proviennent de la taxe d'habitation et des taxes foncières. La réforme de la taxe professionnelle en 2011 a pour conséquence un prélèvement du montant de l'enrichissement constaté au profit du Fonds National de garantie Individuelle de ressources (FNGIR) de 12 K€.

Éléments concernant les dotations

Evolution de la DGF

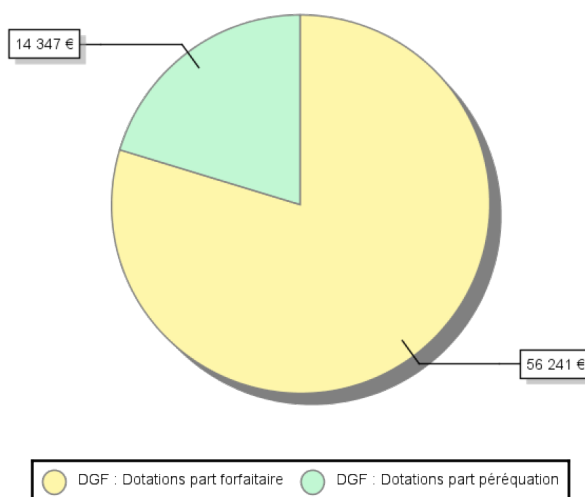
La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

Evolution de la DGF et de la population DGF



La dotation globale de fonctionnement (DGF) a diminué entre 2014 et 2015 de 10 %. La part forfaitaire a, pour sa part, baissé de 64 K€ à 56 K€, soit de 12,6 %.

Structure de la DGF 2015



Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) totale s'élève à 70 588 €. En 2015, elle représente 14,6 % des produits réels de fonctionnement.

En 2011, la DGF représentait 23 % des produits réels de fonctionnement.

